

Barême des frais pour les soins de longue durée

Frais en vigueur du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024

Frais standards d'hébergement	
Foyers de soins infirmiers	110,50 \$ par jour
Établissements de soins pour bénéficiaires internes	65,50 \$ par jour
Soins quotidiens de relève	41,50 \$ par jour
Allocation personnelle	192,75 \$ par mois
Revenu minimal retenu	345,25 \$ par mois
Seuil de revenu du conjoint ou de la conjointe	27 129 \$ par année
Allocation pour personne à charge	13 565 \$ par année